

Le 16 octobre 2018

## ELEMENTS DE REPONSE AUX REMARQUES DU SYNDICAT UNSA SUR LES DIFFICULTES PORTAIL

Sylvie VALENCE-DANTIN  
Directrice générale adjointe en charge des  
Assemblées et des Affaires juridiques

### **1- Les problèmes d'interface entre Portail et Délibélu (une attitude compréhensive du comité de lecture)**

Ces problèmes d'interface ont été analysés par la DSI et en grande partie réglés depuis juin 2018. Pour autant il reste des points d'amélioration

Il faut noter que le comité de lecture particulièrement sensibilisé à ces difficultés, ne demande plus de modifications de forme sur les délibérations depuis début 2018 (fautes d'orthographe, rédaction à revoir, formulation parfois inadéquate), ceci afin de ne pas alourdir le travail des instructeurs.

Seules les anomalies « graves » font l'objet de retour pour corrections.

Une évolution a été demandée et est en cours de réalisation pour que l'instructeur qui fait une correction mineure à la demande du comité de lecture par exemple puisse faire un retour à l'envoyeur (à l'image de ce qui se faisait dans Progos) sans demander à nouveau les validations de sa hiérarchie.

### **2- Les délais**

- a. Le calendrier est contraint et répond au respect des obligations légales et réglementaire Pour autant il doit permettre aux élus de prendre connaissance des projets de délibérations dans de bonnes conditions
- b. Le calendrier des sessions CP et Plénière est déjà fixé pour 2019 et les séances accessibles dans Délibélu. Un effort d'anticipation par l'ensemble de la hiérarchie doit être fait.

### **3- L'accompagnement par le pole PAAJ**

Conscient du besoin d'accompagnement suite aux modifications intervenues dans Délibélu, le Secrétariat général du Pôle Assemblées et Affaires juridiques a mis en place un certain nombre d'actions :

- Réalisation de tutoriels pour les instructeurs de projet de délibérations de CP et SP diffusés très largement
- Support téléphonique des deux administrateurs fonctionnels DELIBELU

- Formations DELIBELU en septembre et octobre **sur les 3 sites** pour remise à niveau des instructeurs et formation de nouveaux instructeurs :
  - Agents formés entre janvier et octobre 2018 : 100 agents (46 sur Bordeaux, 30 sur Poitiers et 24 sur Limoges)
- La DGA a entrepris d'échanger autour du processus délibératif avec tous les instructeurs des directions opérationnelles.  
Le mode opératoire est le suivant :
  - l'ordre du jour est établi par les directions afin de coller au plus près des préoccupations des agents ;
  - une séquence en visio avec les agents répartis sur les 3 sites pendant 2 heures ;
  - une discussion libre sur les problématiques et les compléments d'informations souhaités,
  - enfin une «recontextualisation» des actions demandées (pourquoi demande t on telle action, quelles finalités ?)
  - A ce jour ont été rencontrées **la direction de l'ESS, la direction de l'économie territoriale, la direction de l'agriculture. A venir la direction de l'apprentissage et la direction du secteur sanitaire et social.**

#### **4- L'impact des nouveaux processus de préparation des CP et Plénière**

Le travail mené par l'équipe de direction sur le processus délibératif avait pour vocation

- De simplifier le process
- Et de le sécuriser (sur le plan juridique et financier)
- De positionner les directeurs au cœur du processus

Les deux processus Commission permanente et plénière ont donc été aménagés début 2018.

- Le nouveau processus délibératif **d'une séance plénière** :

Responsabilisation du chef de service qui devient instructeur et donc rédacteur des délibérations dans l'élaboration de la délibération

Date d'effet : séance plénière du 25 juin 2018

- Le nouveau processus délibératif **d'une commission permanente** :

Date d'effet : Commission Permanente du 8 octobre 2018

La validation opérationnelle relève désormais du directeur :

- On a supprimé un niveau de validation : les DGA ne jouent plus le rôle de valideurs. Ils ont bien évidemment des droits à consultation sur toutes les délibérations de leur Pôle

2 circuits de validation différents sont déployés et peuvent être utilisés : Ce sont les DGA qui décident de la répartition des dossiers

- Circuit CP classique : 3 niveaux  
instructeur => chef de service => directeur => comité de lecture
- Circuit CP simplifié : 2 niveaux  
instructeur => directeur => comité de lecture

Peu de retours pour l'instant puisqu'une seule CP a été préparée selon ce nouveau mode opératoire. Le circuit classique reste toutefois dominant.

Ces modifications ne constituent pas une fin en soi et d'autres aménagements seront éventuellement proposés à la suite de l'analyse réalisée par l'équipe miroir

## 5- Le groupe miroir

Un groupe miroir est un groupe qui observe le fonctionnement d'une structure et analyse un processus.

Un 1er groupe miroir en charge de l'évaluation du nouveau processus délibératif de la SP qui se réunira pour la 1<sup>ère</sup> fois le 23/10/2018 est composé de :

- Chargé de mission auprès du DGS
- Bureau du Cabinet
- CRF Pôle Education et Citoyenneté
- Directeur de la Culture
- Directeur de la Construction et de l'Immobilier
- SG Pôle Assemblées et Affaires juridiques
- SG Pôle Formation et Emploi
- SG DATAR
- Directrice des Affaires juridiques
- Directrice des Assemblées

➤ Un 2ème groupe miroir en charge de l'évaluation du nouveau processus délibératif de la CP qui se réunira pour la 1<sup>ère</sup> fois le 22/11/2018 est composé de :

- Chargé de mission auprès du DGS
- Directrice des Affaires juridiques
- Directrice des Assemblées
- Bureau du Cabinet
- CRF Pôle Education et Citoyenneté
- Directrice du Sport et de la vie associative
- Directeur de la Jeunesse
- SG Pôle Assemblées et Affaires juridiques
- SG Pôle Formation et Emploi
- SG DATAR